



VILLE DE BRIONNE

Protocole de réouverture des accueils périscolaires Pergaud & Brassens

La réouverture des accueils périscolaires de Pergaud et de Brassens se fera le lundi 18 mai, le même jour que les écoles.

Attention il n'y aura pas de Périscolaire le lundi 18 mai matin, puis il reprendra normalement dès le soir, selon le protocole indiqué ci-dessous.

Pour des raisons d'organisation, il est demandé aux parents de prévenir suffisamment à l'avance le service jeunesse.

Il s'agit ici de vous préciser les conditions sanitaires et matérielles de cette reprise progressive.

Notre protocole repose sur **5 fondamentaux**, conformément au « *guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires* », document officiel émanant du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

1) LE MAINTIEN DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE :

- Sur l'ensemble des moments périscolaires (matin, midi et soir) tout sera pensé pour que les enfants restent au minimum à 1 mètre les uns des autres.

2) L'APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES :

- Des lavages de mains, à l'eau et au savon seront programmés tout au long de la journée : à l'entrée et à la sortie du périscolaire, dès le passage aux toilettes, avant et après le repas du midi, dès qu'un enfant toussera, éternuera ou se mouchera. A ce propos, il serait souhaitable que chaque enfant apporte sa propre boîte de mouchoirs, ainsi qu'une gourde ou une bouteille d'eau.

- Les échanges manuels (ballons, jouets, crayons, jeux, cartes, matériels pédagogiques...) seront interdits.

- Cependant nous disposons d'un panel de jeux sans contact suffisant pour que votre enfant puisse pratiquer des activités appropriées dans ce contexte.

- Le port du masque est impératif pour tous les adultes.

- Pour les enfants de Brassens le port du masque est proscrit, pour les enfants de Pergaud il n'est pas recommandé, mais si la famille le souhaite, la Mairie de Brionne vous en fournira un.

Le port du masque pour les enfants de plus de 11 ans est obligatoire.

- Les locaux seront très régulièrement aérés et désinfectés.

3) LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ENFANTS ET PARENTS

- Nous limiterons au maximum les croisements entre les groupes, tout au long de ces moments d'accueil un sens de déplacement et de circulation sera mis en place.

En raison du faible nombre d'élèves de maternelle, l'accueil périscolaire se fera à la demande. Les parents doivent impérativement prévenir le service jeunesse avant.

L'accueil pourra se dérouler soit à l'école Brassens ou Pergaud. Vous serez informé du lieu.

Ainsi pour Pergaud, vos enfants seront accueillis dans les deux salles habituelles et répartis en deux groupes respectant la répartition par niveau mise en place par l'école. Les deux salles ont **une capacité maximum de 30 enfants (soit 15 par salle) et chaque groupe sera encadré par un animateur.**

Dans les salles, chaque enfant aura une place attribuée qu'il pourra choisir, elle sera nominative. Les tables seront séparées d'1 m chacune.

L'entrée se fera comme d'habitude par le petit portail rue Saint Denis (coté Intermarché.) A ce titre nous vous demandons d'emprunter le petit couloir d'entrée et de sonner. La sonnette sera désinfectée après chaque passage.

Et si un autre parent accompagné de son ou ses enfants s'y trouvait déjà, nous vous demandons d'attendre sur le coté dans la rue afin de ne pas vous croiser. Même principe lorsque vous venez le rechercher le soir. Merci de respecter scrupuleusement cette consigne.

Pour Brassens, l'entrée se fera comme d'habitude côté Micro-crèche.

Si un autre parent accompagné de son ou ses enfants s'y trouvait déjà, vous devrez attendre hors de la petite cour dans la rue afin de ne pas vous croiser. Même principe lorsque vous venez le rechercher le soir. Merci également de respecter impérativement cette consigne et le balisage mis en place.

Ainsi pour Brassens, vos enfants seront accueillis dans la salle du périscolaire habituelle, respectant la répartition par niveau mise en place par l'école, d'une capacité maximum de 13 enfants.

- Le temps du matin : après l'arrivée de votre enfant et avoir le lavage des mains, des activités d'éveil toujours sans contact lui seront proposées jusqu'à 8h30. Ensuite il procédera au lavage des mains et la lecture du menu du midi sera faite par un

camarade. Puis, toujours par groupe, ils seront rendus à leurs instituteurs respectifs.

- Le temps du midi se découpera en deux temps de la manière suivante :

Pour Pergaud la restauration scolaire est maintenue. Dans un premier temps prise du repas, dans le respect de la distance d'un mètre avec en moyenne 3 enfants par table. Puis dans un deuxième temps votre enfant sera pris en charge par les animateurs (toujours en respectant la notion de groupe déjà existant), qui lui proposeront de pratiquer une activité sans contact.

A Brassens il n'y aura pas de repas fourni par la restauration scolaire mais vous avez la possibilité **si vous confectionnez le repas** de le laisser sous la surveillance des ATSEM.

Ensuite un temps de récréation respectant le protocole mis en place par l'école sous la surveillance des ATSEM, lui sera proposé.

- Le temps du soir se découpera également en deux moments de la manière suivante :

Les enfants qui prennent le transport scolaire y seront emmenés par un animateur. Pour Brassens, comme d'habitude, ils seront accompagnés par une ATSEM.

Dans un premier temps prise du goûter qui sera **comme d'habitude fourni par la mairie de Brionne**. Celui-ci aura été au préalable posé à la place nominative de chaque enfant afin de respecter les gestes barrières.

Les enfants iront se laver les mains avant et après la prise du goûter. Une fois la collation terminée les animateurs se chargeront de la désinfection des tables.

Dans un deuxième temps les enfants, toujours par groupe, se verront proposer une activité toujours sans contact.

A NOTER :

Les enfants des personnels prioritaires seront accueillis tous les jours au périscolaire de Pergaud.

La municipalité de Brionne accueille le Service Minimum du regroupement Intercommunal n°64 composé des communes de Bosrobert, Saint Eloi de Fourques, Saint Paul de Fourques. Uniquement les enfants des personnels soignants et d'intervention.

Les élèves de ces communes seront regroupés dans une salle de classe avec une enseignante attitrée du regroupement.

Ces familles ont pris connaissance de ce protocole.

4) LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL :

- En plus du nettoyage habituel, une désinfection complète des locaux sera effectuée le soir, une désinfection régulière des portes, des rampes d'escalier, des interrupteurs sera faite par le personnel communal le midi ainsi que par les animateurs après chaque utilisation.

A ce titre nous vous indiquons que si un enfant devait être changé régulièrement pour des problèmes liés à la gestion de propreté, nous nous verrions obligés de ne plus l'accepter.

5) LA FORMATION, L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION :

● **Tous les animateurs ont suivi une formation aux gestes barrières effectuée par une infirmière.**

- Ce protocole sera évalué et nous vous informerons ultérieurement des éventuelles adaptations que nous pourrions y apporter.
- Les familles doivent informer leurs enfants des conditions de cette reprise, et leur expliquer les gestes barrières à respecter tout au long des moments du périscolaire et dans tous les endroits de l'école.
- Les animateurs sensibiliseront également les enfants aux gestes barrières et aux distanciations physiques.
- Une signalétique adaptée à l'âge des enfants sera affichée dans chaque lieu.

⊗ AVANT DE VENIR AU PÉRISCOLAIRE :

● **Les parents doivent prendre la température de leur(s) enfant(s) avant de prendre le chemin de l'école.**

En cas de température supérieure à 37,8 °C ou de symptômes, l'enfant ne doit pas se rendre au périscolaire.

En aucun cas, les parents ou tout autre membre de la famille ne sont autorisés à entrer dans la cour de récréation ou dans les bâtiments de l'école.

Pour des questions d'organisation il est demandé aux parents de prévenir suffisamment à l'avance le service jeunesse.

⑨ PENDANT LE PÉRISCOLAIRE :

- Sur le temps périscolaire, si des symptômes apparaissent chez un enfant :
 - ce dernier sera immédiatement isolé dans une pièce aménagée à cet effet, et gardé sous surveillance. Un masque lui sera remis.
 - La famille sera appelée immédiatement pour venir récupérer son enfant. Elle devra appeler le SAMU (15). A défaut de pouvoir joindre les parents, ce sera l'animateur qui appellera le SAMU. Il préviendra la Mairie, la directrice de l'école concernée, et l'Inspecteur de la Jeunesse et sports. L'inspecteur de l'Education Nationale sera informé par la directrice de l'école.
 - Les familles devront tenir le périscolaire et l'école au courant de la suite des événements, et si, le cas échéant, l'enfant a un test positif au covid-19, des mesures exceptionnelles seront prises au sein de l'établissement.

Le centre des loisirs du mercredi reste fermé le mercredi 20 mai, nous vous préviendrons lorsque la réouverture sera possible.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes questions de votre part, surtout n'hésitez pas.

Contacts :

- Mairie de Brionne : 02 32 47 32 20
- Service Jeunesse Centre G. Taurin : 02 32 47 44 20
- Périscolaire Pergaud : 02 32 46 47 10 (joignable aux heures d'accueil périscolaire)
- Périscolaire Brassens : 02 32 43 40 10 (joignable aux heures d'accueil périscolaire)
- Service Jeunesse : 06 85 99 54 55